



SOMMAIRE

P.1/1 Autoritarisme, autonomie, arbitraire...
P.2/2 Rentrée 2012 : 113 emplois...
P.3/2 Manifestation nationale
P.4/2 Commission de réforme
P.5/2 Calendrier des CAPA
P.6/2 Stage C.P.E.
Annexe 1 : tableau de la souscription
Annexe 2 : affiche manifestation nationale
Annexe 3 : calendrier prévisionnel
Annexe 4 : modèle d'autorisation d'absence

Infos académiques n°5

Autoritarisme, Autonomie, Arbitraire : c'est NON !

À écouter et à voir agir certains politiques, l'austérité semble être la seule politique possible pour répondre à la « crise » : poursuite des coupes budgétaires, diminution du pouvoir d'achat, blocage des salaires et des pensions, suppressions d'emplois, déréglementation et destructions des services publics... Ils veulent tous préserver la finance et se refusent à envisager une redistribution des richesses alors que certains acteurs du CAC 40 ne connaissent pas la crise ! Il n'y a pas de fatalité à la crise et à l'endettement des peuples, d'autres politiques économiques et sociales sont possibles et nécessaires. C'est aussi indispensable dans notre propre secteur et les vœux du président Sarkozy le confirment si besoin était. C'est une vision totalement libérale de l'école que le président candidat a présentée lors de ses vœux aux enseignants le jeudi 5 janvier, « dévoilant » son projet global pour l'éducation, qui pourrait se résumer en une formule : « la même chose, en pire »... Des vœux que toute la profession se serait bien passée de recevoir :

- Il évoque la nécessité de restaurer l'autorité des enseignants par des « vêtements républicains » mais oublie de parler des 80 000 suppressions de postes depuis 2007 qui ont dégradé de manière inégale nos conditions de travail et les conditions d'étude de nos élèves (voir article sur la rentrée 2012).
- Il remet en cause nos statuts (décrets de 1950) pour que nous soyons plus présents dans les établissements oubliant de rappeler que la dernière enquête de notre employeur sur la question du temps de travail faisait état de 40 heures hebdomadaires de travail, bien loin des 35 heures !
- Il veut encore accentuer l'autonomie des établissements (en réalité l'autonomie des chefs d'établissements) avec pour eux la possibilité de choisir « leurs » personnels et de décider seuls de l'évolution de nos carrières (voir article ci contre) ! En bref des établissements avec des chefs d'établissements aux pouvoirs renforcés...
- Quant à sa vision du collège, du lycée ou du lycée professionnel elle tourne le dos à une politique ambitieuse pour la jeunesse, à une nécessaire et indispensable démocratisation de l'école et ne peut qu'aggraver le tri social mis en œuvre par ce gouvernement.

Pendant ce temps-là casse du service public, du second degré et de ses personnels se poursuit : socle commun, livret de compétences, bac pro en 3 ans, réforme du lycée, réforme de l'évaluation, réforme de l'orientation, enseignements dégradés, effectifs pléthoriques, mise en concurrence des équipes et des établissements...pour faire des économies et transformer, dégrader nos métiers.

Alors que l'Éducation nationale n'a été pour Nicolas Sarkozy qu'une réserve d'économies budgétaires, le SNES et la FSU portent une autre politique, et tout particulièrement une autre politique éducative, et entendent tout mettre en œuvre pour que les candidats à la présidentielle entendent la voix des personnels. C'est aussi le message que la profession fera entendre lors de la nouvelle grève du 31 janvier en prolongement du retrait des textes sur l'évaluation.

Richard Ghis, secrétaire général.

⇒ Rentrée 2012 : 113 emplois de moins pour le second degré

Depuis 2007, ce sont l'équivalent de 886 emplois qui ont été retirés dans les collèges et lycées de notre académie alors que sur la même période le nombre d'élèves accueillis a légèrement augmenté.

Une raison de plus d'être en grève le 31 janvier.

À la fin du mois de janvier les établissements connaîtront leur dotation horaire : les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) seront réunis par les inspecteurs d'académie **le 25 janvier** pour être consultés sur la répartition entre les différents collèges et lycées des enveloppes départementales. Dès notification aux établissements de leur dotation, les chefs d'établissement devront réunir préalablement au conseil d'administration et obligatoirement, la commission permanente. Le conseil d'administration devra se prononcer sur la répartition de la dotation par un vote. Certains chefs d'établissement ont pris des libertés avec la réglementation et « oublient » que le vote de la répartition est obligatoire. Ils devront ensuite faire « remonter » le Tableau de Répartition des Moyens par Discipline pour le **lundi 13 février**.

Le **jeudi 15 mars** seront présentées aux élus des CTSD les ouvertures et fermetures de postes correspondant à l'équivalent des 113 suppressions d'emplois.

Manifestation nationale à Paris le mardi 31 janvier : inscriptions et collecte

Faisons en sorte que chaque établissement soit représenté dans le cortège de l'académie de Nice. La section académique organise un déplacement en TGV aller-retour dans la journée. S'inscrire le plus vite possible auprès de la section académique.

Mobilisons-nous pour le mardi 31 janvier.

Un TGV est prévu pour nous emmener à Paris.

Si les horaires suivants étaient modifiés, vous en seriez informés :

- Départ de Nice **7h31**, Antibes 7h52, Cannes 8h02, Saint-Raphael 8h27. Retour à Nice 22h27
- Départ de Toulon **8h18**. Retour à Toulon 21h40

⇒ Commissions de réforme

À l'occasion de l'installation des CAPA suite aux élections professionnelles d'octobre 2011, vos représentants en commission de réforme ont été désignés.

Agrégés : Pour les Alpes-Maritimes : Dominique Henrot, Franck Alfonsi. Pour le Var : Evelyne Schaegis, Christian Clerc.

Certifiés : Pour les Alpes-Maritimes : Marie-Agnès Lacomme, Jean-Pierre Laugier. Pour le Var : Guillaume Laborie, Abdellah El Ouarraq.

CPE : Pour les Alpes-Maritimes : Gael Becette. Pour le Var : Brigitte Lévy.

Co-Psy : la première CAPA du mandat se réunira le 26 janvier 2012.

PEGC : Pour les Alpes-Maritimes : Sylvie Granger. Pour le Var : Marie-Elise Pascal.

⇒ Calendrier des CAPA

Le rectorat nous a transmis une nouvelle version du calendrier des actes de gestion. Vous trouverez en page jointe une affiche à apposer au panneau syndical.

Stage CPE : le mercredi 21 mars 2012 au local du S3 à Nice

Demande à déposer avant le 21 février 2012.

Objet : échanges sur les pratiques professionnelles et les évolutions du métier.

Pour participer à un stage de formation syndicale il vous suffit de reproduire le modèle de courrier ci-joint ou que vous trouverez sur le site du SNES Nice (www.nice.snes.edu), « Stages syndicaux », et de le transmettre au chef d'établissement au plus tard un mois avant la date prévue du stage.

N'oubliez pas d'avertir la section académique du SNES de votre participation : bulletin d'inscription ci-joint et sur le site du SNES Nice, rubrique « Stages syndicaux ».

[illegible]

**Pour nos métiers et pour l'éducation :
Nous ne nous résignons pas,
Nous continuons !**



MARDI 31 JANVIER TOUS EN GRÈVE MANIFESTATION NATIONALE À PARIS

- **Contre** le projet du ministre qui veut faire du chef d'établissement le seul évaluateur des enseignants.
- **Contre** la dénaturation de nos métiers, les attaques contre nos statuts et nos missions.
- **Contre** les suppressions de postes et la dégradation de nos conditions de travail.
- **Pour** le retrait du projet de décret sur l'évaluation !
- **Pour** la défense et la revalorisation de nos métiers !
- **Pour** un plan pluriannuel de recrutement et une autre politique éducative !

Déplacement à Paris en TGV.

- Au départ de Nice : 7h31, arrêt à Antibes : 7h52, arrêt à Cannes : 8h02, arrêt à Saint-Raphael : 8h27. Retour à Nice : 22h27.
- Au départ de Toulon : 7h40. Retour à Toulon : 21h40.

**Contacter le SNES pour réserver votre place, par téléphone :
04-97-11-81-53 ou par mail : s3nic@sned.edu.**

Modèle de demande d'autorisation d'absence



**A reproduire et à remettre à votre chef d'établissement un mois
avant la date du stage au plus tard.**

Nom et prénom -grade et fonction -établissement

à Monsieur le Recteur de l'académie de Nice
sous-couvert de Monsieur l'Inspecteur d'académie des Alpes-Maritimes (du Var)
sous-couvert de Monsieur le Proviseur (Principal) (Directeur) du lycée (collège) (CIO)

Objet : demande d'autorisation d'absence

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions :

* de la loi n°84-16 du 11.01.84 (article 34 alinéa 7), portant statut général des fonctionnaires *

* de la loi n°82-997 du 23.11.82 relative aux agents non-titulaires de l'Etat *

définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le _____. ** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage est organisé par le secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Fait à ... , le ... Signature

** indiquer l'une ou l'autre référence selon que vous êtes titulaire ou non.*

Bulletin d'inscription à un stage syndical

A compléter par chaque stagiaire **et à retourner au SNES**, 264 bd de la Madeleine, 06000 Nice le plus tôt possible. **Nous devons avoir toutes les inscriptions dix jours avant le stage.**



Intitulé et date du stage :

Etablissement :

Nom et prénom :

Adresse électronique :

Adresse personnelle et n° de téléphone :

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTES DE GESTION 2012

	Agrégés	Certifiés	CO-Psy	CPE	PEGC	Profs d'EPS
Tableau d'avancement à la Hors-Classe	CAPA 19/04/2012	CAPA 29/05/2012		CAPA 14/05/2012	CAPA 10/05/2012	CAPA 21/05/2012
Avancement d'échelon	CAPN Du 22 au 26 février 2012	CAPA 05/01/2012	CAPA 26/01/2012	CAPA 09/12/2011	CAPA 09/12/2011	CAPA 16/12/2011
Notation adm.	CAPA 18/06/2012	CAPA 19/06/2012	CAPA 10/05/2012	CAPA 14/05/2012	CAPA 10/05/2012	CAPA 21/05/2012
Congé de Formation Professionnelle, Postes adaptés, Liste d'aptitude	CAPA 26/03/2012	CAPA 27/03/2012	CAPA 20/03/2012	CAPA 20/03/2012	CAPA 19/03/2012	CAPA 23/03/2012

NB : l'administration peut à tout moment modifier ce calendrier prévisionnel.